

**NORME PROFESSIONNELLE  
OUVRIÈRE OU OUVRIER AGRICOLE  
EN PRODUCTION LAITIÈRE**

**Cette norme professionnelle a été approuvée  
par le Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille  
le 30 juillet 2003.**

Cette norme professionnelle a été réalisée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole grâce à la contribution financière d'Emploi-Québec.



Recherche et rédaction

Francine St-Georges  
Conseillère en formation et  
développement de main-d'œuvre  
Les productions ArteCom inc.

Coordination du projet

Hélène Varvaressos  
Directrice  
Comité sectoriel de main-d'œuvre  
de la production agricole

Collaboration

Marie Le Houillier  
Conseillère  
Direction du développement des compétences  
en milieu de travail  
Emploi-Québec

Louis Dionne  
Conseiller  
Direction générale adjointe à l'intervention sectorielle  
Emploi-Québec

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	1
EXPOSÉ DE LA SITUATION .....	2
ÉLABORATION DE LA NORME ET CONSENSUS DU SECTEUR.....	2
PRÉSENTATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE.....	4
DESCRIPTION DU CONTEXTE GÉNÉRAL D'EXERCICE DU MÉTIER.....	4
Bloc A : Élevage et soins au troupeau.....	4
Bloc B : Cultures .....	5
Bloc C : Entretien de la machinerie agricole et des bâtiments.....	6
LISTE DES COMPÉTENCES.....	7
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES.....	9
ANNEXE .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
PROFIL DE COMPÉTENCES.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>



## REMERCIEMENTS

L'équipe de production tient à remercier tout particulièrement les productrices et les producteurs agricoles des diverses régions du Québec qui ont généreusement accepté de collaborer à l'élaboration et à la validation du profil de compétence de l'ouvrière ou de l'ouvrier agricole en production laitière.

Nous exprimons également notre gratitude aux personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'établissement de la norme professionnelle, grâce à leur expertise et à leurs interventions dans le secteur agricole.

## MEMBRES DES COMITÉS DE VALIDATION

---

### COMITÉ D'ÉLABORATION ET DE VALIDATION Région de la Capitale-nationale

Asselin, Andrée	Productrice laitière
Blais, Réal	Producteur laitier
Blanchet, Jacques	Producteur laitier
Cantin, Alcide	Producteur laitier
Leblond, Réjean	Producteur laitier
L'Heureux, Michel	Producteur laitier
Maurice, Lynda	Productrice laitière
Méthot, Martin	Centre d'emploi agricole
Pouliot, Claude	Producteur laitier
Royer, Donald	Producteur laitier

### COMITÉ DE VALIDATION Région du Centre-du-Québec Rencontre du 29 juin 2001

Boisclair, Jean-Luc	Producteur laitier
Boisvert, Alcide	Producteur laitier
Chassé, Michel	Producteur laitier
Gauthier, Gilles	Producteur laitier
Labbé, André	Centre d'emploi agricole
Landry, Sylvain	Producteur laitier
Laroche, J.-Alain	Producteur laitier
Leclair, Jean-Luc	Producteur laitier
Lévesque, Marcel	Producteur laitier
Roux, Yves	Producteur laitier
Trodechaud, Normand	Secrétaire du Syndicat des producteurs de lait du Centre-du-Québec

### COMITÉ DE VALIDATION, Région de St-Jean / Valleyfield Rencontre du 20 juin 2001

Cécylre, Paul	Producteur laitier
Crête, Michel	Producteur laitier
Lefebvre, René	Producteur laitier
Loiselle, Camille	Centre d'emploi agricole
Montcalm, Maurice	Producteur laitier
Proulx, Eddy	Producteur laitier
Provost, Alexandre	Stagiaire en qualité du lait
Quintal, Luc	Producteur laitier
Turgeon, Catherine	Secrétaire du Syndicat des producteurs de lait de Saint-Jean / Valleyfield
Van Wijk, Jean	Producteur laitier
Villeneuve, André	Producteur laitier

## **EXPOSÉ DE LA SITUATION**

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole a démontré depuis plusieurs années déjà son intérêt pour l'approche d'apprentissage en milieu de travail en tant que stratégie pour contribuer à résoudre le problème de pénurie de travailleuses et de travailleurs agricoles compétents. En fait, le métier d'ouvrière ou d'ouvrier agricole en production laitière a été le premier à être offert dans le cadre du Régime d'apprentissage pour les jeunes.

En 1999, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole bénéficiait d'une subvention accordée par le Fonds national de formation de la main-d'œuvre, dans le cadre des projets expérimentaux liés à l'élaboration du Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences. Cette subvention devait ainsi servir à l'établissement d'une norme professionnelle en production laitière et à l'analyse des conditions de mutation du Régime d'apprentissage en fonction des nouveaux paramètres d'application proposés.

En mai 2001, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole présentait au groupe de travail de la Commission des partenaires du marché du travail un rapport synthèse confirmant la pertinence d'implanter l'approche visant le développement des compétences en milieu de travail dans le domaine de la production laitière.

En février 2002, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole déposait un projet portant sur l'élaboration du Programme d'apprentissage en milieu de travail et sur la proposition de norme professionnelle élaborée en 1999.

À la suite de consultations menées auprès de productrices et de producteurs laitiers, de représentantes et représentants des centres d'emploi agricole et de représentantes et représentants des syndicats régionaux des productrices et producteurs de lait, un profil de compétence pour le métier d'ouvrière ou d'ouvrier agricole en production laitière a été élaboré.

## **ÉLABORATION DE LA NORME ET CONSENSUS DU SECTEUR**

Le profil de compétence pour le métier d'ouvrière ou d'ouvrier agricole en production laitière est le résultat de consultations menées par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole auprès de productrices et producteurs laitiers (32), de représentants des centres d'emploi agricole (4) et des représentants des syndicats régionaux des producteurs de lait (3) Syndicat des producteurs de lait.

Des comités de validation ont été mis en place dans les quatre régions ciblées par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole afin d'obtenir un échantillonnage représentatif des contextes agricoles régionaux de même que des différents types de structure et d'organisation du travail, d'une entreprise à l'autre. Ces régions sont la Capitale-Nationale, le Centre-du-Québec, Saint-Jean/Valleyfield et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. La méthodologie adoptée par ces comités a permis d'obtenir des contenus cohérents, au niveau sectoriel et régional, présentant clairement les besoins des travailleuses et des travailleurs qui exercent le métier, et les besoins et les réalités des entreprises.

Le profil de compétences a reçu l'assentiment de la Fédération des producteurs de lait du Québec et a été accepté comme proposition de norme professionnelle pour le métier d'ouvrière ou d'ouvrier en production laitière au Québec lors de la réunion de son conseil d'administration tenue les 30 et 31 mai 2002 à Longueuil.

## PRÉSENTATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

### ***DESCRIPTION DU CONTEXTE GÉNÉRAL D'EXERCICE DU MÉTIER***

Dans le cadre de ses fonctions, l'ouvrière ou l'ouvrier agricole en production laitière effectue des tâches reliées aux trois domaines d'activité suivants : élevage et soins au troupeau, cultures, entretien de la machinerie agricole et des bâtiments.

L'ouvrière ou l'ouvrier agricole en production laitière effectue son travail à partir de **directives précises** sur les opérations à exécuter et sur les résultats attendus. Pour chaque tâche à réaliser, cette personne doit exécuter son travail **selon le protocole établi** dans l'entreprise. Ses responsabilités exigent un sens de l'observation et de la perspicacité quant à la nécessité d'intervenir rapidement et de façon appropriée lorsque surviennent des incidents ou des complications. Elle doit être en mesure de détecter les anomalies, de juger de la gravité de la situation, de faire une intervention de première ligne et, selon la nature de l'incident, d'aviser la personne responsable de la production, la ou le vétérinaire ou, le cas échéant, la personne responsable de la maintenance des systèmes et des équipements. L'ouvrière ou l'ouvrier agricole en production laitière doit également faire preuve d'initiative et de débrouillardise afin d'assurer les soins essentiels aux animaux et le bon déroulement des travaux demandés.

#### ***Bloc A : Élevage et soins au troupeau***

L'ouvrière ou l'ouvrier agricole en production laitière doit **exécuter de façon autonome** l'ensemble des tâches habituelles reliées à la traite et aux soins du troupeau. Cette personne doit faire preuve d'un sens aigu d'observation pour juger de la durée et du déroulement normal de la traite selon l'animal. Elle doit voir au confort des animaux, à la salubrité des aires de logement de même qu'à l'alimentation des différents groupes d'animaux, et doit être en mesure de détecter les signes de chaleur et les signes précurseurs de vêlage, ainsi que les blessures et les symptômes de maladies courantes. Lorsqu'elle détecte une anomalie de santé, elle doit prodiguer les premiers soins ou, selon la gravité des cas, aviser rapidement la personne responsable de la production, ou la ou le vétérinaire. Lors d'un vêlage,

l'ouvrière ou l'ouvrier doit s'assurer du bon déroulement de la mise bas, être capable de détecter les signes de complications, intervenir au besoin, ou, selon la situation, aviser la ou le vétérinaire.

Dans le cadre de sa routine de travail, l'ouvrière ou l'ouvrier agricole en production laitière doit administrer, **selon les consignes de la personne responsable de la production**, les soins d'hygiène ainsi que les traitements préventifs et curatifs **couramment appliqués** aux différents groupes d'animaux.

L'ouvrière ou l'ouvrier exécute également **les opérations de base pour l'entretien** des systèmes et des équipements nécessaires à la traite, à l'alimentation et à la distribution de l'eau. En cas d'incident mécanique, elle ou il doit procéder à des réparations mineures ou de dépannage afin d'assurer les besoins essentiels au troupeau et aviser la personne responsable de la maintenance des équipements, le cas échéant.

Le calme, la minutie, le sens de l'observation de même que la ponctualité comptent parmi les qualités professionnelles nécessaires à l'ouvrière ou à l'ouvrier agricole dont une part importante du travail consiste à prendre soin des vaches laitières.

### ***Bloc B : Cultures***

L'ouvrière ou l'ouvrier agricole en production laitière **collabore** aux travaux de cultures selon un **plan de travail établi par la personne responsable de la production**. À partir de **consignes précises**, elle ou il doit exécuter, **sous supervision**, des opérations reliées aux cultures de céréales et de fourrages, couramment produites dans une entreprise de production laitière.

L'ouvrière ou l'ouvrier effectue les travaux au moyen de la **machinerie agricole préalablement réglée et calibrée**. Ses responsabilités consistent principalement à **conduire le tracteur et la machinerie agricole selon les consignes de l'entreprise** concernant l'alignement à respecter et la vitesse à maintenir lors de l'exécution du travail demandé. Lors des travaux aux champs, elle ou il doit continuellement observer son environnement de travail afin de s'assurer de la conformité des résultats obtenus compte tenu des spécifications reçues. L'ouvrière ou l'ouvrier doit être vigilant pour

reconnaître les bruits de fonctionnement de la machinerie et pour s'assurer du bon déroulement des travaux. Elle ou il doit également être en mesure de détecter les problèmes de fonctionnement de la machinerie afin d'éviter les bris majeurs et, selon la gravité de l'incident, effectuer certains **ajustements mineurs** ou aviser la personne responsable de la production.

### ***Bloc C : Entretien de la machinerie agricole et des bâtiments***

Dans ce domaine d'activité, les responsabilités de l'ouvrière ou de l'ouvrier agricole en production laitière consistent à **exécuter les opérations courantes d'entretien préventif** de l'équipement et de la machinerie agricoles, les mises au point d'usage et les réparations mineures. Ces opérations sont exécutées **suivant les directives de l'entreprise**. En cas de bris majeur, l'ouvrière ou l'ouvrier doit aviser la personne responsable de la maintenance des équipements et de la machinerie ou, le cas échéant, la personne responsable de la production.

Les responsabilités reliées à l'entretien des bâtiments consistent principalement à **maintenir en bon état de fonctionnement** les systèmes d'électricité, de ventilation, de nettoyage et de plomberie, et à procéder à des travaux d'aménagement intérieur et à des réparations mineures aux bâtiments. Ces opérations sont exécutées **sous supervision**, dans le cadre de la **routine établie** par l'entreprise et selon **les directives et un ordre de priorités établi par la productrice ou le producteur**.

## LISTE DES COMPÉTENCES

Le secteur de la production agricole considère que les compétences suivantes sont nécessaires à l'exercice du métier d'ouvrière ou d'ouvrier agricole en production laitière .

Être capable de:

1. Réaliser les opérations d'exécution de la traite et d'entretien de l'équipement.
2. Assurer l'alimentation du troupeau et l'entretien des équipements d'alimentation.
3. Assurer l'alimentation et les soins des veaux.
4. Assurer les soins d'hygiène et de santé aux animaux.
5. Réaliser les opérations liées à la reproduction du troupeau.
6. Utiliser et entretenir un tracteur agricole muni d'un attelage.
7. Participer aux travaux reliés aux cultures.
8. Assurer l'entretien routinier de l'équipement et de la machinerie agricoles.
9. Assurer l'entretien routinier des bâtiments.



## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES

<b>MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier agricole en production laitière</b>		<b>Code CNP : 8431<sup>1</sup></b>
<b>Compétence 1 : Être capable de réaliser les opérations d'exécution de la traite et d'entretien de l'équipement</b>		
<p><i>Contexte de réalisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de la routine et de l'ordre de traite établis par l'entreprise</li> <li>▪ À partir des directives sur les soins et les traitements à administrer</li> <li>▪ À l'aide du système de traite et de l'équipement utilisés selon les groupes</li> <li>▪ À l'aide du matériel et des produits d'assainissement et de soins d'usage courant</li> <li>▪ À l'aide du matériel, des produits et des équipements nécessaires au nettoyage des lieux</li> </ul>		
<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères de performance</i>	
<p><b>Être en mesure de :</b></p> <p>1.1 Assurer le fonctionnement du système de traite</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître les dysfonctionnements courants du système de traite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conformité de l'application des directives</li> <li>▪ Respect des procédures de vérification et d'entretien</li> <li>▪ Justesse de la détection des dysfonctionnements des systèmes de traite et de refroidissement</li> <li>▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail</li> </ul>	
<p>1.2 Maîtriser la mise en marche du système de traite et de refroidissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect des procédures de mise en marche</li> <li>▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail</li> <li>▪ Exactitude du réglage des systèmes de traite et de refroidissement</li> </ul>	
<p>1.3 Dépister les mammites et les blessures au pis et déterminer les soins appropriés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer l'état du pis avant la traite</li> <li>▪ Reconnaître les manifestations de la mammite</li> <li>▪ Reconnaître les vaches à risque</li> <li>▪ Assurer les soins appropriés et les traitements prescrits pour les blessures au pis</li> <li>▪ Juger de la gravité des cas et de la pertinence de les référer à la ou au vétérinaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Justesse du dépistage des mammites et des blessures au pis</li> <li>▪ Pertinence et adéquation des soins apportés</li> <li>▪ Pertinence des avis adressés à la ou au responsable</li> </ul>	
<p>1.4 Maîtriser les opérations courantes de la traite des vaches</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivre l'ordre établi pour la traite des vaches</li> <li>▪ Repérer dans le troupeau les vaches dont le lait est impropre à la consommation et les cas à risque</li> <li>▪ Évaluer l'état du pis après la traite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect des consignes pour la traite</li> <li>▪ Respect de l'horaire et de la durée de la traite</li> <li>▪ Exactitude du repérage des vaches sous traitement et des cas à surveiller</li> <li>▪ Approche et manipulation sécuritaires des animaux</li> </ul>	

<sup>1</sup> CNP : classification nationale des professions

**MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier agricole en production laitière**

**Code CNP : 8431**

**Compétence 1 : Être capable de réaliser les opérations d'exécution de la traite et d'entretien de l'équipement**

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères de performance</i>
<p><b>Être en mesure de :</b></p> <p>1.5 Maîtriser les opérations de la traite des vaches fraîchement vêlées</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Reconnaître les conditions nécessaires pour effectuer la première traite</li><li>▪ Reconnaître les symptômes de complications reliés au vêlage</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des procédures particulières de traite des vaches fraîchement vêlées</li><li>▪ Exactitude des connaissances et justesse de leur application</li><li>▪ Pertinence des cas de complications signalés</li></ul>
<p>1.6 Contrôler l'acheminement du lait au bassin refroidisseur</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Précision et exactitude des contrôles de température de refroidissement du lait</li><li>▪ Régularité des vérifications de température aux moments appropriés</li></ul>
<p>1.7 Assurer la propreté et l'ordre des équipements et des lieux après la traite</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des procédures de nettoyage</li><li>▪ Utilisation adéquate des produits de nettoyage</li><li>▪ Propreté des lieux conforme aux consignes</li><li>▪ Atteinte des résultats attendus</li></ul>

**MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier agricole en production laitière**

**Code CNP : 8431**

**Compétence 2 : Être capable d'assurer l'alimentation du troupeau et l'entretien des équipements d'alimentation**

*Contexte de réalisation :*

- À partir des procédures établies pour l'alimentation des différents groupes
- À partir des directives sur l'utilisation de l'inventaire et la préparation des aliments
- En se référant aux fiches ou au programme d'alimentation du troupeau
- À l'aide des équipements de préparation et de distribution des aliments
- À partir de l'inventaire des fourrages, des concentrés et des suppléments de l'entreprise

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères de performance</i>
<p><b>Être en mesure de :</b></p> <p>2.1 Composer les recettes d'alimentation et les rations</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Évaluer la qualité du fourrage et des grains</li><li>▪ Adapter la ration, le choix et la qualité des aliments au stade de développement de l'animal et à son état de santé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect de la composition des recettes</li><li>▪ Conformité de l'application des consignes pour adapter l'alimentation</li></ul>
<p>2.2 Assurer la distribution des aliments et la disponibilité de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des quantités d'aliments à distribuer</li><li>▪ Distribution adéquate des aliments et de l'eau</li><li>▪ Adéquation de l'utilisation de l'équipement de préparation et de distribution des aliments</li></ul>
<p>2.3 Reconnaître les comportements anormaux liés à l'alimentation</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Justesse des observations sur les comportements et les anomalies alimentaires courants</li><li>▪ Rigueur du contrôle de la qualité du fumier</li></ul>
<p>2.4 Maintenir en bon état l'équipement utilisé pour l'alimentation du troupeau en réalisant les opérations d'entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Précision de l'exécution des mises au point et des réparations courantes des équipements et du système d'alimentation</li><li>▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail</li></ul>

**Compétence 3 : Être capable d'assurer l'alimentation et les soins des veaux***Contexte de réalisation :*

- À partir des procédures établies dans l'entreprise
- À partir des directives sur le logement, l'alimentation, les soins et le sevrage des veaux
- À partir des directives sur l'application des traitements curatifs
- À l'aide du matériel, des médicaments et des produits d'assainissement d'usage courant
- À l'aide de l'équipement, de l'outillage et du matériel nécessaires

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères de performance</i>
<b>Être en mesure de :</b>  3.1 Maintenir en bon état les aires de logement des veaux en réalisant les opérations d'entretien courantes	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes</li><li>▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail</li></ul>
3.2 Mettre en pratique les procédures d'alimentation des veaux	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes concernant l'allaitement du veau</li><li>▪ Justesse des observations sur le comportement alimentaire des veaux</li><li>▪ Adéquation de l'alimentation selon l'état de santé du veau</li></ul>
3.3 Mettre en pratique les procédures de sevrage des veaux	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes concernant le sevrage du veau</li></ul>
3.4 Mettre en pratique les procédures de soins d'hygiène, d'écornage, de lavage et de tonte des veaux	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des règles d'hygiène et de propreté</li><li>▪ Respect des procédures</li></ul>
3.5 Reconnaître les anomalies de santé et de comportements	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Justesse de l'identification des symptômes associés aux anomalies courantes de santé</li><li>▪ Respect des mesures préventives à la propagation de maladies contagieuses</li><li>▪ Adéquation de l'application des traitements préventifs courants</li></ul>
3.6 Appliquer les traitements curatifs courants	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Adéquation de l'application des traitements curatifs courants</li></ul>

**Compétence 4 : Être capable d'assurer les soins d'hygiène et de santé aux animaux***Contexte de réalisation :*

- À partir des procédures établies dans l'entreprise
- À partir des directives ou du programme de soins du troupeau
- À partir des prescriptions de la ou du vétérinaire
- À l'aide du matériel, des médicaments et des produits d'assainissement d'usage courant
- À l'aide de l'équipement, de l'outillage et des accessoires nécessaires

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères de performance</i>
<b>Être en mesure de :</b> 4.1 Aménager et entretenir les aires de logement	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes sur l'aménagement des enclos et les conditions de logement</li><li>▪ Réglage approprié de la ventilation et de la température</li><li>▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail</li></ul>
4.2 Assurer le fonctionnement et l'entretien du système de nettoyage	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes d'opération du système de nettoyage</li><li>▪ Adéquation des ajustements et de la lubrification du système d'évacuation</li></ul>
4.3 Prodiger les soins d'hygiène et les soins préventifs courants	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des règles d'hygiène et de propreté</li><li>▪ Justesse des observations sur le comportement et l'état de santé des animaux</li><li>▪ Exactitude de l'application des soins préventifs courants</li></ul>
4.4 Reconnaître les anomalies de santé et de comportements	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Justesse de la reconnaissance des symptômes des maladies courantes et des complications reliés au vêlage</li></ul>
4.5 Appliquer les traitements curatifs courants	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Pertinence des soins apportés selon les situations et les directives</li><li>▪ Respect des prescriptions médicales</li><li>▪ Approche et manipulation sécuritaires de l'animal</li><li>▪ Respect des règles d'hygiène et de propreté</li></ul>

**Compétence 5 : Être capable de réaliser les opérations liées à la reproduction du troupeau***Contexte de réalisation :*

- À partir des procédures établies dans l'entreprise
- À partir des directives sur les conditions nécessaires à l'application de la technique de reproduction
- À partir du cadran de régie et du registre du troupeau
- À l'aide du matériel, des médicaments et des produits d'assainissement d'usage courant
- À l'aide de l'équipement et des accessoires nécessaires

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères de performance</i>
<b>Être en mesure de :</b> 5.1 Reconnaître les signes de chaleur des vaches	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Exactitude de la reconnaissance des signes de chaleur</li></ul>
5.2 Suivre les consignes concernant l'insémination ou la saillie	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes concernant les dates, le choix du taureau et l'avis d'insémination</li><li>▪ Justesse de la reconnaissance du cycle de reproduction sur le cadran de régie</li></ul>
5.3 Assurer la préparation au vêlage <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Reconnaître les signes d'approche du vêlage</li><li>▪ Reconnaître les signes d'anomalies observables à l'approche du vêlage</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des directives pour l'aménagement de l'enclos de vêlage</li><li>▪ Justesse de la reconnaissance des signes observables à l'approche du vêlage</li><li>▪ Justesse de la reconnaissance des signes d'anomalies observables à l'approche du vêlage</li></ul>
5.4 Assister au vêlage <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Assurer l'aménagement requis pour le vêlage</li><li>▪ Reconnaître les symptômes de complications liés au vêlage</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Justesse de l'interprétation des symptômes de complications liés au vêlage</li><li>▪ Adéquation de l'application des soins d'urgence, selon les situations</li><li>▪ Approche et manipulation sécuritaires de l'animal</li><li>▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail</li></ul>
5.5 Prodiguer les soins au veau naissant	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des règles d'hygiène et de propreté</li><li>▪ Justesse de l'application des soins apportés au veau naissant</li></ul>

**Compétence 6 : Être capable d'utiliser et d'entretenir un tracteur agricole muni d'un attelage***Contexte de réalisation :*

- Lors de déplacements sur des terrains de topographie variée et sur la voie publique
- À l'aide d'un tracteur muni d'un équipement agricole couramment utilisé pour les travaux de cultures
- À l'aide de l'équipement et de l'outillage couramment utilisés pour l'entretien préventif du tracteur
- À l'aide des pièces de rechange et des produits d'entretien usuels
- En se référant au besoin à la fiche d'entretien et au manuel du fabricant

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères de performance</i>
<b>Être en mesure de :</b> 6.1 Assurer l'entretien routinier d'un tracteur <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Évaluer l'état du tracteur avant son utilisation</li><li>▪ Assurer les mises au point nécessaires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail</li><li>▪ Justesse de l'exécution des mises au point précédant l'utilisation du tracteur</li></ul>
6.2 Maîtriser la conduite d'un tracteur agricole sans attelage	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des règles de sécurité dans l'exécution des manœuvres de base</li><li>▪ Respect de la réglementation du code de la route</li><li>▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail</li></ul>
6.3 Maîtriser la conduite d'un tracteur muni d'une charge ou d'une machinerie agricole	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des règles de sécurité dans l'exécution des manœuvres de base avec un équipement tracté</li><li>▪ Adéquation de la conduite du tracteur selon la dimension de l'équipement tracté</li></ul>
6.4 Maîtriser la conduite d'un tracteur muni d'un attelage sur la voie publique	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Adéquation de la conduite du tracteur selon l'attelage tracté, sur la voie publique</li><li>▪ Respect de la réglementation du code de la route</li><li>▪ Respect des règles de prévention en santé et sécurité au travail</li></ul>

**Compétence 7 : Être capable de participer aux travaux reliés aux cultures***Contexte de réalisation :*

- Sous supervision
- À partir de consignes précises sur l'exécution des travaux et sur les résultats attendus
- À partir de directives sur la conduite de la machinerie agricole
- À l'aide de l'outillage, des équipements et de la machinerie agricoles préalablement réglés et calibrés
- À partir de travaux d'ensemencement et de labours déjà amorcés
- À l'aide des approvisionnements nécessaires au chargement de la machinerie en cours d'exécution
- En se référant à la réglementation sur l'environnement
- En se référant aux recommandations des fournisseurs et des fabricants

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères de performance</i>
<b>Être en mesure de :</b> 7.1 Accomplir les opérations de préparation du sol	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des directives concernant le fonctionnement de la machinerie aratoire</li><li>▪ Justesse de l'évaluation des risques d'enlèvement de la machinerie</li><li>▪ Qualité de l'exécution des travaux de préparation</li></ul>
7.2 Accomplir les opérations d'application d'engrais	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect de la réglementation sur l'environnement</li><li>▪ Respect des règles de santé et de sécurité</li><li>▪ Conformité des résultats obtenus avec les consignes reçues</li></ul>
7.3 Accomplir les opérations d'ensemencement	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des barèmes d'utilisation des approvisionnements à épandre ou à semer</li><li>▪ Régularité du contrôle de la qualité des travaux en cours d'exécution</li><li>▪ Respect des règles de sécurité</li></ul>
7.4 Accomplir les opérations de récolte et d'entreposage des plantes fourragères	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Conformité de l'utilisation de la machinerie avec le terrain et les travaux à effectuer</li><li>▪ Conformité des résultats obtenus avec les consignes reçues</li><li>▪ Respect des règles de sécurité</li></ul>

**MÉTIER : Ouvrière ou ouvrier agricole en production laitière**

**Code CNP : 8431**

**Compétence 7 : Être capable de participer aux travaux reliés aux cultures**

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères de performance</i>
<b>Être en mesure de :</b> 7.5 Accomplir les opérations de récolte et d'entreposage du grain	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Conformité des résultats obtenus avec les consignes reçues</li><li>▪ Régularité du contrôle de la qualité des travaux en cours d'exécution</li><li>▪ Respect des règles de sécurité</li></ul>
7.6 Accomplir les opérations de labour	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Qualité de l'alignement des travaux aratoires</li><li>▪ Qualité des travaux de labour</li><li>▪ Conformité des résultats obtenus avec les consignes reçues</li></ul>

**Compétence 8 : Être capable d'assurer l'entretien routinier de l'équipement et de la machinerie agricoles***Contexte de réalisation :*

- À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise
- À partir des consignes précises sur l'exécution des travaux et sur les résultats attendus
- À l'aide des produits lubrifiants, des pièces de rechange et de l'outillage d'usage courant
- En se référant aux manuels d'entretien des fabricants

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères de performance</i>
<b>Être en mesure de :</b> 8.1 Accomplir les opérations de graissage et de lubrification de l'équipement et de la machinerie agricoles	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des consignes et des spécifications de lubrification du fabricant et de l'entreprise</li><li>▪ Utilisation appropriée de l'outillage réservé au graissage</li><li>▪ Pertinence du choix de lubrifiants selon la machine ou l'équipement</li><li>▪ Respect des règles de prévention de santé et de sécurité au travail</li></ul>
8.2 Réaliser des réparations mineures de l'équipement et de la machinerie agricoles	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Justesse de l'évaluation de l'état de fonctionnement des équipements et de la machinerie</li><li>▪ Justesse de l'exécution des ajustements mineurs</li><li>▪ Utilisation appropriée des outils et choix approprié des pièces</li><li>▪ Adéquation et efficacité des réparations effectuées</li><li>▪ Respect des règles de prévention de santé et de sécurité au travail</li></ul>
8.3 Maintenir en ordre les mécanismes de protection et les gardes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Régularité de la vérification des mécanismes de protection et des gardes de sécurité</li><li>▪ Respect des règles de prévention de santé et de sécurité au travail</li></ul>
8.4 Accomplir les opérations liées au nettoyage et au remisage de l'équipement et de la machinerie agricoles	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des directives liées au remisage</li><li>▪ Exécution méthodique des opérations de nettoyage et de remisage</li><li>▪ État général des lieux</li><li>▪ Respect des règles de prévention de santé et de sécurité au travail</li></ul>

**Compétence 9 : Être capable d'assurer l'entretien routinier des bâtiments***Contexte de réalisation :*

- À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise
- À partir de consignes précises sur l'exécution des travaux demandés et sur les résultats attendus
- À l'aide du matériel, des pièces de rechange et des outils d'usage courant
- En se référant au besoin à la fiche d'entretien des systèmes intégrés
- En se référant au besoin aux manuels d'entretien des fabricants

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères de performance</i>
<b>Être en mesure de :</b>  9.1 Réaliser une inspection de routine du bâtiment et des systèmes intégrés au bâtiment <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Interpréter les directives liées à l'entretien routinier des bâtiments</li><li>▪ Prendre en compte les conditions ambiantes liées au confort et à la santé du troupeau</li><li>▪ Connaître le fonctionnement de base des systèmes intégrés au bâtiment</li><li>▪ Interpréter les indices visuels, auditifs et olfactifs associés au bon fonctionnement ou aux anomalies de fonctionnement des systèmes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Justesse de l'évaluation du milieu ambiant (ventilation, température, humidité)</li><li>▪ Respect des procédures réglementaires d'inspection de l'entreprise</li><li>▪ Justesse de la détection des anomalies de fonctionnement des différents systèmes</li><li>▪ Respect des règles de prévention de santé et de sécurité au travail</li></ul>
9.2 Remédier aux défauts courants des différents systèmes du bâtiment (électricité, nettoyage, plomberie, ventilation)	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Adéquation des mesures correctrices appliquées aux situations</li><li>▪ Respect des procédures et des consignes concernant l'ajustement et le réglage des systèmes</li><li>▪ Conformité des travaux aux résultats attendus</li><li>▪ Respect des règles de prévention de santé et de sécurité au travail</li></ul>
9.3 Remédier aux défauts courants des bâtiments (travaux de menuiserie et de peinture)	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des directives</li><li>▪ Conformité des travaux aux résultats attendus</li></ul>
9.4 Fabriquer et entretenir des clôtures électriques	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect des directives de construction et d'entretien</li><li>▪ Adéquation de l'utilisation des outils, des produits et des pièces</li><li>▪ Conformité du fonctionnement de la clôture aux résultats attendus</li><li>▪ Respect des règles de prévention de santé et de sécurité au travail</li></ul>

